

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Étaient présents : ANDRE Jacques, CHARTIER Didier, DUGARD Michel, DUGUEY Bruno, DUGUEY Céline, GALLARD Cyrille, GRANDCOLLOT Thomas, HOSTE Éric, LE SECQ Jérôme, DESBOIS Yoann, VAN LAËYS Amandine, DELARUE Charlotte,

Étaient absents excusés : BISSON Dominique, AUBRIS Isabelle, DEVAUX Médéric,

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrage exprimés : 12

Date de convocation : 27/02/2025

Date d'affichage : 27/02/2025

Monsieur Cyrille GALLARD est désigné secrétaire de séance.

\*approbation du compte rendu du 05/12/2024

\*Délibérations :

1. Travaux de réduction de la vitesse rue des Carriers ; demande de subvention au titre des amendes de police
2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
3. Affectation de résultat 2024 sur exercice 2025

\*Compte rendu des diverses commissions communales

\*Questions diverses et informations du maire

Monsieur Cyrille GALLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu du 05/12/2025 est approuvé à l'unanimité.

**1. TRAVAUX DE SECURISATION ET REDUCTION DE LA VITESSE RUE DE LA QUEUE DE RENARD, RUE DE LA SOURCE ET RUE DES CARRIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : DELIBERATION N°01-2025**

Monsieur le Maire expose qu'il devient nécessaire de réduire la vitesse de circulation des véhicules rue des carriers, rue de la source et rue de la queue de renard ainsi que de permettre aux piétons et autres usagers d'emprunter ces voies en toute sécurité.

Pour ce faire, des aménagements sont nécessaires.

Monsieur le maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Département du Calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagement de sécurité de la rue de la Queue de Renard (Route Départementale N°88), Rue de la source (Voie Communale N°1) et rue des Carriers (Route Départementale N°242)

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 60 950.50 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-DECIDE d'engager des travaux d'aménagement rue de la Queue de Renard (RD N°88), rue de la source (VC n°1) et rue des Carriers (RD N°242).

-S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget primitif 2025

-AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

**2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 : DELIBERATION N°02-2025**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Michel DUGARD ;

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président Michel DUGARD s'est exécuté du 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Excédent antérieur reporté :	131 920.42 €
	Dépenses de l'exercice :	318 200.38 €
	Recettes de l'exercice :	300 646.30 €
	Résultat de l'exercice :	- 19 664.98 €
<b><u>Résultat de clôture 2024 :</u></b>		<b>112 255.44 €</b>
<b><u>*Investissement :</u></b>	Dépenses :	135 942.84 €
	Recettes :	300 646.30 €
Déficit antérieur reporté :		182 072.28 €
<b><u>Résultat de clôture 2024 :</u></b>		<b>-17 072.28 €</b>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024.

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : APPROUVE le CFU du budget pour l'année 2024

**3. AFFECTATION DE RESULTAT : DELIBERATION N°03-2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir examiné et approuvé le compte financier unique l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat au compte N°1068 comme suit :

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 182 072,28
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 131 920,42

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 164 703,46
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 19 664,98

**Restes à réaliser :**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 00 En recettes pour un montant de : 00
---

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 17 368,82
--

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	17 368,82
---	-----------

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	94 886,62
---	-----------

**4. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES.**

**4.1 COMMISSION TRAVAUX :**

\*Travaux de sécurisation et de modération de vitesse rue de la Queue de Renard ; rue des Carriers et rue de la Source pour un montant de 60 950 euros H.T.

\*Travaux de réfection du Pluvial rue de la Queue de Renard : 18 413 euros H.T et APCR accordée pour 9 207 euros.

\*Electricité de l'atelier municipal. Des devis ont été demandés.

\*Elagage des arbres le long de l'atelier municipal. Un devis a été établi pour un montant de 600 euros

\*Réparation de la cloche pour un montant de 1 646,40 euros.

\*Aménagement de l'entrée du city stade avec pose de conteneurs du tri sélectif. Des devis sont en attente.

\*Un habitant en fauteuil roulant a des difficultés à rentrer chez lui. Le trottoir extérieur n'est pas adapté. La bordure du trottoir doit être adaptée. Des devis vont être demandés.

**4.2 COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES :**

M ; GALLARD fait un Compte rendu de la dernière réunion du SIVOM.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 06 décembre 2025**

,

Délibérations : N°01-2025, N°02-2025, N°03-2025,

Le Maire, Bruno DUGUEY	
Le secrétaire : Cyrille GALLARD	